





N° de résolution  
ou annotation

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 mai 2022 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-05-22 (compte payé) totalisant une somme de 27 336.59\$
- le bordereau SAL-05-22 (salaire payé) totalisant une somme de 4 225.77\$

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-05-22 ( compte à payer) totalisant une somme de 12 038.79\$.

- Arsenault Tammy	23.00	#1340
- B. M. Auto	41.96	#1341
- Groupe Yves Gagnon	129.22	#1342
- Bouffard sanitaire inc	325.11	#1343
- Les entreprises J.M. Arsenault	277.62	#1344
- Doris Deschenes	95.50	#1345
- FM sports inc.	1 440.33	#1346
- Garage Restigouche	36.35	#1347
- Liber	107.31	#1348
- Magasin Coop	100.00	#1349
- Martial Charest	668.72	#1350
- MRC Avignon	2 458.12	#1351
- Municipalité St-Alphonse LET	942.51	#1352
- Territoire Solidaire	397.18	#1353
- Tremblay Bois Mignault Lemay	4 914.21	#1354
- Xerox Canada LTÉE	81.65	#1355

## TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 mai 2022 a été déposé.

## CORRESPONDANCE

094-2022

### DEMANDE DE COMOMMANDITE POUR LE FESTIVAL D'LA BON'HUMEUR

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'un don de 50\$ sera envoyé pour le festival d'la Bon'humeur.

095-2022

### MAISON DES JEUNES DE ST-FRANCOIS/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un don de 50\$ sera envoyé pour aider la maison des jeunes à effectuer leurs travaux.

096-2022

### FÊTE DE LA PÊCHE 2022/ DEMANDE DE FINANCEMENT

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'un don de 25\$ soit envoyé à l'Association Sportive de la chasse et de la pêche de la Baie des Chaleurs pour le financement de l'activité de pêche pour les jeunes.



N° de résolution  
ou annotation

**098-2022**

### **DÉFI ALZHEIMER 2022/ DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par Edgard Boilard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité verse un montant de 200\$ à la société Alzheimer Gaspésie Îles-de-la-Madeleine pour soutenir le défi Alzheimer 2022

### **COUVERTURE CELLULAIRE/ DEMANDE D'APPUIE**

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité appuie la demande de madame Kristina Michaud, députée d'Avignon-La-Mitis-Matane-Matapédia, concernant la couverture cellulaire.

**099-2022**

### **L'ÉTÉ DES ARTISTES/ TABLEAU DE RÉPARTITION PAR MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité verse un montant de 383.47\$ à Territoire Solidaire pour l'été des artistes

**100-2022**

### **CLUB DE SOCCER LES COUGARS/ DEMANDE D'APPUIE**

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité verse 140\$ pour le club de soccer Les cougars.

### **TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT**

#### **DÉMISSION CCU**

La directrice générale informe l'assemblée que monsieur Gaétan Dufour a déposé une lettre de démission au comité consultatif d'urbanisme.

**101-2022**

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'OUVERTURE DE CHEMIN/ FERME J.F.C.**

Considérant la résolution 074-2020.

Considérant que la ferme J.F.C. a ouvert elle-même le chemin Pelletier.

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité rembourse les frais de d'ouverture de cours au montant de 344.93\$ à la ferme J.F.C. Aussi, nous leur demanderons d'aviser la municipalité au printemps quand il est nécessaire d'ouvrir la route.

### **200 RUE PRINCIPALE/ DEMANDE**

Considérant la plainte de madame Lapointe

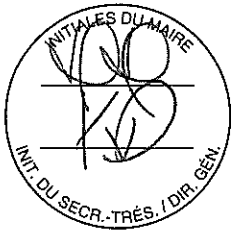
La municipalité n'est pas responsable du dossier. Nous la contacterons afin de la référer au MTQ qui est responsable de ce secteur.

### **ÉTAT COMPARATIF COMPTABLE AU 31 MAI 2022**

Sujet reporté

### **RAPPORT DU MAIRE**

Que le rapport du maire a été déposé et présenté pour les faits saillants du rapport financier de la municipalité 2021. Afin de permettre aux citoyens de s'exprimer, une période de 15 jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la municipalité où les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente. Que copie soit envoyée en circulaire dans la municipalité.



N° de résolution  
**102-2022**

**103-2022**

**104-2022**

### **ENGAGEMENT PROJET FAIR 2022**

Considérant que la maire et la directrice générale sont autorisées pour l'engagement de l'employé pour le projet.

Considérant que seulement Steeve Lévesque a montré de l'intérêt pour le poste.

Considérant que nous avons besoin de l'employé plus tôt

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que Steeve Lévesque soit engagé pour le projet FAIR à compter du 6 juin 2022 pour une période de 15 semaines à 40h semaine.

### **NOUVEAU MEMBRE AU CCU**

Considérant que la démission de monsieur Gaétan Dufour au comité consultatif d'urbanisme a été acceptée

Considérant que le comité doit être composé de deux élus et deux résidents.

Considérant qu'il manque un membre résident et que seulement Karine Dubé a manifesté son intérêt.

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que Karine Dubé soit membre résident au comité consultatif d'urbanisme.

### **POINTS DIVERS**

#### **SUIVI DE DOSSIER CODE D'ÉTHIQUE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 205 \$ ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Paul-Landry est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

### **TERRITOIRE SOLIDAIRE**

Tammy Arsenault rapporte les faits saillants des dossiers en cours à Territoire Solidaire. En outre, quelques informations sur l'activité des Nouveaux arrivants 2022.



N° de résolution  
ou annotation

**105-2022**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Adoption du rapport d'incendie**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité doit produire le rapport annuel d'activités 2021-2022 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées à la MRC pour transmission au Ministère de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Charest

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte le rapport d'activités de son service de sécurité incendie pour l'année 2021-2022, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soient acheminées à la MRC Avignon.

## **LOISIRS**

Les activités se poursuivent au chalet sportif. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles

## **SERVICE DE PROXIMITÉ**

La présidente du comité du magasin COOP, Julie Levesque, est présente et nous résume les principales actions entreprises afin de recruter le personnel, ainsi que les informations concernant le soutien offert par la MRC dans les prochaines semaines.

## **SOUSSION CAMÉRA DE SÉCURITÉ**

Considérant les dommages du bâtiment de la municipalité que nous avons eu cet hiver.

**106-2022**

Considérant que nous allons développer un espace jardin derrière le bâtiment municipal.

Considérant les deux soumissions d'ensemble de caméra de sécurité

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité paie l'ensemble de 4 caméras au magasin Costco en ligne à 801.99\$ plus taxes.

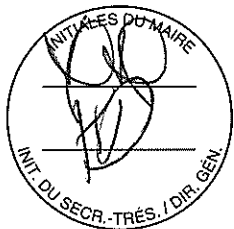
## **SOUSSION ROUES DE BACS**

Considérant les demandes de roues pour nos bacs à ordures par les citoyens et qu'il n'y a présentement plus de roues en réserve dans le garage municipal.

**107-2022**

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité commande 20 roues et 10 essieux chez groupe Bouffard pour le montant de 761.98\$ plus taxes et transport inclus.



N° de résolution  
**108-2022**  
Motion

**109-2022**

**110-2022**

**111-2022**

### **ROUTE DU ST-VICTOR (TUYAU DE DRAINAGE)**

Aucune décision n'est prise pour le moment nous allons vérifier avec Arpo pour voir si cette problématique faisait partie des suggestions de travaux.

### **EMBELLIR NOTRE MUNICIPALITÉ (AVIS PUBLIC POUR NOS ENFANTS)**

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité accorde un montant de 200\$ afin d'encourager nos jeunes à s'impliquer en nettoyant les bords des routes.

Une offre pour les jeunes de plus de 11 ans sera mise dans le journal afin qu'ils puissent donner leur nom à la municipalité.

### **BIBLIOTHÈQUE**

Le conseiller Jean-Paul Landry nous parle de l'AGA du réseau biblio.

### **JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Considérant la demande du comité du jardin communautaire d'installer le jardin derrière l'édifice municipal.

Considérant que nous devons préparer la terre à l'avance afin d'avoir de bonnes récoltes

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité commande 5 voyages de terre d'environ 13 tonnes au montant de 190\$ le voyage par les Entreprises Lauria L. Gallant inc.

### **ENTRETIEN CHUTE À PICOT ET LIEU DE RECUEILLEMENT**

Considérant la saison du tourisme qui va commencer

Considérant que la toilette des chutes à Picot et que le lieu de recueillement ont besoin d'amélioration et d'entretien urgent.

Considérant que le projet FAIR débute

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les employés municipaux débutent les travaux nécessaires à l'entretien de ces lieux

### **ARPO / OFFRE DE SERVICE**

Considérant l'offre de service de la compagnie ARPO pour préparer notre projet des chemins de notre municipalité.

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité accepte l'offre de service, selon les taux présentés, de la compagnie ARPO au montant de 4 580,00\$ avant taxes.



N° de résolution  
ou annotation

112-2022

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Dufour pose plusieurs questions concernant les terrains qui donnent accès aux chutes à Picot et demande qu'on l'avise lorsqu'on y effectue des travaux.


## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close. La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 20h52.

  
Maire

  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

  
Doris Deschênes, maire